

Conseil du 20^e arrondissement
Séance du mercredi 9 mars 2022
Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise

Vœu en faveur d'un programme d'investissement de mandature

Considérant que le PIM (Programme d'investissement de la Mandature) regroupe la totalité des opérations d'investissement sur une mandature, dont le règlement financier interviendra sur la période de la mandature, tel que le précédent PIM recouvrait la période de 2015 à 2020 soit 6 exercices comptables et se déclinait en grands blocs fixant des ambitions, par exemple, le logement et la promotion de la mixité sociale; la transformation de Paris en ville verte, ouverte et apaisée; l'éducation; le développement des transports publics; la transition énergétique, pour les thèmes les plus importants ;

Considérant que la maire de Paris avait pris l'engagement de réaliser un Programme d'Investissement de mandature, que celui de la mandature de 2014 à 2020 était d'un montant de 10 milliards d'euros ;

Considérant hélas que pour l'instant, la maire de Paris a renoncé à établir tout Programme d'investissement de mandature ;

Considérant qu'au niveau de chaque arrondissement, et ici pour le 20^e, il est pourtant essentiel de pouvoir se projeter dans la mandature et anticiper les investissements planifiés ;

Considérant que l'exigence démocratique d'implication citoyenne, de respect de la délibération collective du conseil d'arrondissement tout comme des échanges dans le cadre des instances de la démocratie participative exigerait des débats en toute transparence autour de la déclinaison dans le 20^e du Programme d'investissement de mandature ;

Considérant que la contestation du projet d'implanter le dispositif de diagnostic dépendant de PSR (Paris Santé Réussite) au sein du CAPP Panoyaux (Centre d'Adaptation Psycho-Pédagogique), provoquant le démembrement du CAPP aux ⅓ de son équipe actuelle vers d'autres CAPP n'aurait pas lieu d'être si la ville bénéficiait dans l'arrondissement d'autres locaux pour accueillir ce dispositif ;

Considérant que la Maison de l'air attend toujours que soient réalisés des travaux conséquents mais que les arbitrages en termes d'investissement ne sont apparemment toujours pas encore actés par la mairie centrale ;

Considérant que l'ouverture du centre d'accueil de jour ESI de l'Armée du Salut, qui répond à réel besoin en termes d'accompagnement des personnes sans domicile fixe et d'accès aux droits, (et a une nécessité car les locaux de deux établissements d'accueil de jour de l'Armée du salut n'étaient plus adaptés), va nécessiter des règlements de loyers élevés à un propriétaire privé ;

Considérant que les subventions du département et de l'État vont servir de fait en partie à payer le loyer et enrichir ce propriétaire privé alors que si la ville avait préempté ce local et/ou préemptait plus de locaux, elle pourrait bien mieux anticiper les nouveaux équipements ou services publics ou établissements ou locaux associatifs à soutenir et localiser ;

Considérant que la ville doit créer de nombreux nouveaux services et équipements publics en faveur de tous les âges de la vie, qu'il s'agisse de la petite enfance, de la jeunesse et des aînés, qu'il s'agisse de l'éducation, de la culture, de la création artistique, du sport, de l'éducation populaire, de la solidarité et de l'accès aux droits, de la lutte contre les discriminations et des violences faites aux femmes, de la prévention, de l'accessibilité universelle, etc., dans un objectif garant du droit à la ville et de l'émancipation de ses usages des intérêts privés pour améliorer la qualité de vie de toutes et tous au service des émancipations ;

Considérant le caractère irréversible de la crise climatique et environnementale, la situation aggravée des îlots de chaleur, la pollution atmosphérique qui perdure, la nécessité de préserver la biodiversité et de repenser le rapport au vivant animal et végétal dans la ville, et donc d'engager des investissements conséquents tant pour adapter la ville à ces évolutions que pour engager une bifurcation écologique urgente ;

Considérant les fortes inégalités sociales accrues dans Paris, la baisse de sa population et tout particulièrement au détriment des bas revenus et de l'exode des catégories les plus populaires et moyenne, la ville doit planifier et amplifier sa production de logements sociaux en privilégiant les préemptions et les transformations de logements et bureaux vides en logements sociaux, la réhabilitation dans le parc social et privé et dans le même temps accroître les reconquêtes de plaines, la création de nouveaux espaces verts et amplifier la végétalisation de la ville ;

Sur proposition de Danielle Simonnet, et du groupe la France Insoumise, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que :

- **La mairie de Paris s'engage bien, conformément aux engagements de campagne de la maire Anne Hidalgo, à l'adoption d'un PIM, avant l'adoption du budget supplémentaire 2022 ;**
- **Le Maire du 20^e s'engage à présenter les programmes d'investissement considérés comme prioritaires dans la mandature dans le 20^e arrondissement et à les soumettre à débat dans les instances de démocratie participative du 20^e.**